



Droit embauche intérimaire

Par **CO62**, le **31/01/2008** à **22:11**

bonsoir,

je cherche des renseignements sur les droits des intérimaires en matière d'embauche.

Je suis intérimaire depuis 4 ans dans la même entreprise.

Je ne suis pas payé au même conditions que les personnes en CDI dans cette société (prime, taux horaire ...).

J'ai demandé mon embauche.

Pouvez-vous me confirmer que je peux faire cette demande de plein droit.

La société ne veut pas embaucher car elle reste sourde à nos demandes via le syndicat donc je songe à lancer une procédure au prudhommes.

Je souhaite savoir quels sont mes droits, ce que je peux demander et quelle est la procédure car je n'ai jamais lancé de procédure juridique.

Merci pour votre aide je suis un peu perdue et je recherche des renseignements fiables.